

ARRETE DU MAIRE

PORTANT REGLEMENTATION DES HORAIRES DES ENTREES ET SORTIES DES ECOLES SANTORE ET CARDELLU

Le Maire de la Ville de CALVI, (Haute-Corse), Chevalier de la Légion d'Honneur, Officier de l'Ordre National du Mérite,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L2211-1 à L2213-6,

VU le Code de la Route,

VU l'article 511-1 du Code de la Sécurité Intérieure,

VU l'arrêté municipal n° 52/2014 en date du 02 septembre 2014 portant réglementation générale de la circulation et du stationnement,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de prendre les dispositions nécessaires afin d'assurer la sécurité des piétons et des élèves aux heures des entrées et sorties des écoles Santore et Cardellu route de Santore.

ARRETE

ARTICLE 1° : Les horaires d'entrées et de sorties des écoles Cardellu et Santore, pendant les périodes scolaires s'effectueront comme suit :

Les lundi, mardi, jeudi et vendredi :

Le matin : de 08h50 à 09h10 et de 11h50 à 12h00.

L'après-midi : de 13h50 à 14h10 et de 16h05 à 16h15.

Le mercredi :

Le matin : de 08h50 à 09h10 et de 11h50 à 12h00.

ARTICLE 2° : Le présent arrêté pourra être déféré devant le Tribunal Administratif de BASTIA, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification.

ARTICLE 3° : Le Directeur Général des Services, le Chef de la Police Municipale, le responsable des services techniques, le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de CALVI, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 4° : Ampliation du présent arrêté sera transmis à :

- Madame la Sous- Préfète de l'arrondissement de Calvi Nebbiu et la Conca d'Oro.
- Monsieur le Commandant de la compagnie de Gendarmerie de Calvi
- Madame le Commandant de la Communauté de Brigades de la Gendarmerie de Calvi.
- Monsieur le chef de service de la Police Municipale.
- Monsieur le chef des services Techniques.
- Monsieur le Capitaine du Centre de Secours Principal des sapeurs pompiers de Calvi.
- Monsieur le Président de la Communauté de Communes de Calvi-Balagne.
- Madame la Directrice de l'école Cardellu.
- Monsieur le Directeur de l'école Santore.

Fait à CALVI, le 24 Août 2015

